

# LETTRE PASTORALE 2023

Mgr Éric de Moulins-Beaufort  
Archevêque de Reims

**EXTRAITS**  
**pages 58-59**

Porter les signes  
du Royaume

”



## Les dispositifs d'écoute et de prévention mis en place par notre diocèse

Depuis 2015, les diocèses de Reims et de Châlons ont mis en place une adresse propre de signalement d'abus ou de violences sexuelles commises dans le cadre de l'Église ([cellule@ecoute.fr](mailto:cellule@ecoute.fr)) et une cellule d'écoute. Les membres de cette cellule, deux par deux, aident l'archevêque à entendre les personnes plaignantes. Ils organisent une rencontre avec l'archevêque et la prépare. Ils établissent un compte rendu de la rencontre que la personne plaignante est invitée à relire et à corriger. L'archevêque rend compte aux membres de la cellule d'écoute de la réaction du mis en cause et des mesures qu'il compte prendre.

Un conseil de la bienveillance et de la bientraitance a été constitué en cette année 2023. Il s'est réuni une première fois et est appelé à être réuni deux fois par an. Il est convoqué par l'archevêque qui en nomme les membres. Son rôle est de veiller à la vitalité de la cellule d'écoute, à la mise en place par l'archevêque des conseils recommandés par la Conférence des évêques pour lutter contre les abus, à la mise en œuvre dans le diocèse des formations indispensables pour tout prêtre et toute personne intervenant auprès des jeunes.

L'archevêque, au nom du diocèse, a signé un protocole avec les procureurs de Reims et de Charleville-Mézières. Ce protocole prévoit une demi-journée de formation par an, procurée par le Parquet à destination alternativement des prêtres et des diacres, de l'enseignement catholique, des catéchistes et des animateurs d'aumônerie ou des responsables des servants et servantes d'autel. La vigilance doit s'exercer dans les activités organisée dans le cadre de l'Église et aussi dans l'attention aux signaux forts ou faibles que des jeunes pourraient donner de ce qu'ils pourraient subir dans leur famille, leur établissement scolaire ou dans tout autre cadre.

Le diocèse a souscrit aux modules de formation mis au point par le diocèse de Paris : Stopabus. Toute personne, prêtre ou diacre ou laïque, intervenant auprès des jeunes devra attester avoir suivi cette formation et réussi la validation nécessaire. Ces mêmes personnes auront à fournir l'extrait de casier judiciaire accessible sur internet.

## **Prier et marcher pour les vocations sacerdotales :**

Jésus, saisi de compassion devant les foules, ne leur envoie pas tout de suite des pasteurs mais des porteurs des signes du Royaume qui vient, des « ouvriers pour la moisson », pleinement occupés à cette tâche. J'ai appelé à ce que nous regardions le nombre de nos prêtres comme un don de Dieu, si petit soit-il, en faisant l'acte de foi que Dieu ne nous abandonne pas et nous donne les moyens de vivre à la suite du Christ et dans la force de l'Esprit-Saint. Toutefois, l'évangile selon saint Matthieu nous le rappelle : il est consubstantiel à la foi chrétienne de constater que les ouvriers sont trop peu nombreux pour la moisson qui se prépare et de les demander : « Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers à sa moisson ».

C'est pourquoi les évêques de la Province de Reims<sup>20</sup> ont décidé de marcher chacun dans son diocèse du lundi 29 au vendredi 3 mai 2024 et de converger tous de manière à être aux portes de Reims le samedi 4 mai pour une journée commune de célébration, de rencontre, d'intercession. Deux heures de marche, un temps dans la cathédrale, un temps de déjeuner, un temps de fête et d'atelier, la messe en la basilique Saint-Remi, le tout avec une animation musicale. A tous nous donnons rendez-vous pour cette journée de réflexion, de prière et d'échange. Elle s'ajoutera à notre pèlerinage du lundi de Pentecôte.

---

[20] Les évêques de Beauvais, Amiens, Soissons-Laon et Saint-Quentin, Châlons, Troyes et Langres.